



Votre partenaire en protection des données

Nouvelle Loi sur la Protection des Données (nLPD)

| Êtes-vous prêts ?

Au 1^{er} septembre 2023, la nLPD va entrer en vigueur, cela implique certains changements pour vous !

Il n'y aura pas de délai de mise en application, ce qui veut dire qu'à cette date, vous devrez être conformes avec la loi et ses ordonnances d'application !

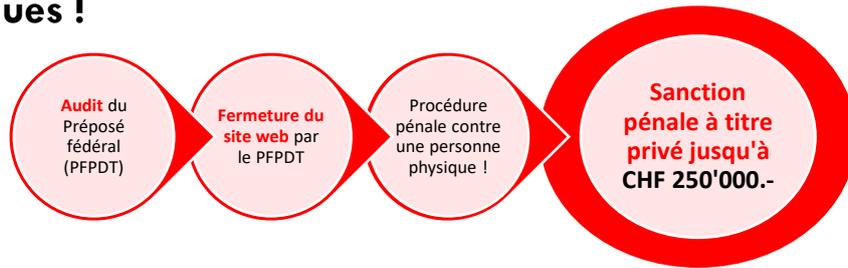
www.redstoneconsulting.ch

Suivez nos articles, podcasts et vidéos sur :

LinkedIn®

YouTube

1. Les risques !



2. Êtes-vous concernés ?

La protection des données personnelles est le défi de tous. La nLPD **s'applique à toutes personnes privées (et organes fédéraux) qui traitent des données personnelles** (toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable).

Il vous faut donc vous poser **2 questions** :

1. Est-ce que je **traite** des **données personnelles** dans mon activité ?
2. Est-ce que je **traite** des **données sensibles** (opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, santé, sphère intime ou origine raciale ou ethnique, données génétiques ou biométriques, etc...) ?

Si vous répondez oui, alors il est temps de vous assurer que vous respectez au moins les principaux points de conformité !

3. Les 10 principaux points de conformité que vous devez effectuer

1. Évaluer si un **DPO (Data Protection Officer)** est nécessaire pour votre organisation ;
2. **Tenir un registre des activités de traitement** (Exceptions si moins de 250 collaborateurs + risque limité) ;
3. Mettre vos **sites web en conformité** (Bannière cookie, Politique de confidentialité, etc...) ;
4. **Revoir les contrats** de vos fournisseurs et de vos employés (Clauses de protection des données) ;
5. **Inform**er et **sensibiliser** vos collaborateurs ;
6. S'assurer que les projets respectent la protection des données **dès leur conception et par défaut** ;
7. **Se préparer à répondre aux demandes d'accès ou de suppression des individus** ;
8. **Analyser les impacts** des traitements et transferts de données à risques élevés ;
9. **Assurer la sécurité** technique et organisationnelle des données personnelles ;
10. **Se préparer pour les cas de violations** de la sécurité des données.

4. Le cycle de vie de la conformité

